

mis en ligne le 8 juin 2023

ARRETE MUNICIPAL N°13000 DU 07 JUIN 2023

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :

Collecte Journaux

Place Notre-Dame

Samedi 24 juin 2023

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la demande faite par l'équipe du CCFD – Terre Solidaire de Larmor-Plage, 2 rue des grillons – 56260 – LARMOR-PLAGE,

- Considérant que pour des motifs de sécurité publique, et pour permettre le stationnement d'un véhicule de collecte, il importe de régler le stationnement place Notre-Dame,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Samedi 24 juin 2023 de 08h00 à 18h00. Le stationnement sera interdit sur 1 emplacement sur la Place Notre-Dame. Seule l'équipe du CCFD - Terre Solidaire sera autorisée à stationner afin de procéder à la collecte de journaux et vieux papiers.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation seront mis en place par la Police Municipale.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de 90 Km/h.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Général des Services, la Police Municipale, Madame la Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Pour ampliation,
P. VALTON**

LE MAIRE,

Patrice VALTON

